



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Commission nationale des Activités Cyclistes

REGLEMENT Championnat national UFOLEP CYCLOSPORT INDIVIDUEL ROUTE

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- **Le championnat national UFOLEP CycloSPORT sur route est une compétition ouverte aux seuls licenciés UFOLEP ou double- affiliés UFOLEP-FFC « Série départementale » et UFOLEP-FSGT « 5^e,4^e ou 3^e catégorie » dont la licence a été homologuée depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative.**
- **Seuls les engagements émanant d'un Comité départemental seront pris en compte.**
- **La date de l'épreuve** : 2^e week-end de juillet. La date limite des engagements ainsi que tous les détails concernant l'organisation de la manifestation sont communiqués par le Comité organisateur à tous les autres comités départementaux deux mois avant la compétition.
- **Catégories d'âges ouvertes et nombre de participants:**
 - Masculins:

- Jeunes 13/14 ans :	10 titulaires et 1 remplaçant
- Jeunes 15-16 ans :	10 titulaires et 1 remplaçant
- Jeunes Adultes 17-18 ans :	10 " 1 "
- Adultes 19-29 ans inclus:	5 " 1 "
- Adultes 30-39 ans inclus :	5 " 1 "
- Adultes 40-49 ans inclus :	5 " 1 "
- Adultes 50 ans et plus :	5 " 1 "
 - Féminines:

- Jeunes 15-16 ans :	10 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes 17-29 ans inclus:	10 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes 30 – 39 ans :	10 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes 40 ans et plus	10 " et 1 "

 Les Jeunes Masculins de **14 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Jeunes 15/16 ans .
Les Jeunes Masculins de **14 ans** , strictement licenciés UFOLEP mais surclassés , participent au National réservé aux Jeunes 15/16 ans

Ces Jeunes de 14 ans doivent être en possession d'un certificat médical de simple surclassement .

- Les Jeunes Masculins de **16 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 17/18 ans .
Les Jeunes Féminines âgées de **16 ans** ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Féminines 17/34 ans
Les Jeunes Masculins de **16 ans**, strictement UFOLEP mais surclassés, participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 17/18 ans.
Les Jeunes Féminines de **16 ans**, strictement UFOLEP, mais surclassées, participent **au National** réservé aux Adultes Féminines 17/34 ans.
Tou(te)s ces jeunes doivent présenter un certificat médical de surclassement exceptionnel. (du fait que sur les épreuves dominicales, ils/elles courent avec les adultes).
- Les Adultes Masculins de **18 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 19/29 ans .

 **Seuls les remplaçants qui suppléent l'absence d'un titulaire pourront prendre le départ.**

- **Droits d'engagement :**
Ils sont définis dans les dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales, voir Règlements financiers, supplément EN JEU de juin pour chaque année sportive .

Droits d'engagement :Après le Championnat , le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque Comité Départemental une facture dont le montant lui sera versé directement . En conséquence , le chèque représentant le montant des engagements ne sera plus joint au dossier d'inscription .

ACCUEIL

- **La présentation de la licence et de la carte cycloportive** des sélectionnés par le responsable de la délégation départementale est obligatoire pour la délivrance des dossards, la veille de la manifestation.
- **Indemnisation:**
Il y a lieu de distinguer:
 - Le nombre de participants qualifiés.
 - Le nombre de participants indemnisés. Ce nombre est déterminé par le Comité Directeur soit **800**.
 - Toutes les indemnisations sont versées aux Comités Départementaux.
 - Les participants du Comité organisateur ne peuvent prétendre à une indemnisation de leur déplacement. Ils ne sont pas pris en compte dans le nombre d'indemnisés.
 - C'est le Responsable de délégation qui signe les fiches « Demande d'indemnisation des frais de déplacement » et c'est lui qui, après vérification des licences et cartes cycloportives, retirera les dossards, tickets repas ... de sa délégation.

LE CIRCUIT-NOMBRE DE CONCURRENTS

Circuit routier de 10 à 15 km

Distances à accomplir:

- Jeunes Masculins 13/14 ans : 25 km maximum
- Jeunes Féminines 15/16 ans : 40 km maximum
- Jeunes Masculins et Adultes Féminines : 50 km maximum
- Adultes 17/18 ans et Adultes plus de 50 ans : 70 à 80 km
- Adultes 19/29 ans , Adultes 30/39 ans et Adultes 40/49 ans : 80 à 90 km
-

Nombre de concurrents:

- Au cas où le nombre d'engagés dépasserait le quota, il sera indispensable de ramener le nombre de qualifiés par catégorie de 5 à 4 (Adultes masculins) , de 10 à 9, voire moins, pour les jeunes 13/14 ans , 15/16 ans , jeunes adultes 17/18 ans de façon à **ne pas dépasser le nombre de 150 par course** .

PRESIDENCE DE LA MANIFESTATION

- Elle est assurée par la personne désignée par le Comité Directeur National.
En son absence, cette fonction incombe au Responsable Administratif et Sportif de la Commission Nationale.

CLASSEMENTS ET TITRES

- Individuels :

- **Masculins:** Jeunes 13/14 ans - Jeunes 15/16 ans - Adultes 17/18 ans - Adultes 19/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans - Adultes 50 ans et plus.
- **Féminines:** Jeunes 15/16 ans - Adultes 17/29 ans - Adultes 30/39 ans – Adultes 40 ans et plus .
- **Attention:** Pour les épreuves individuelles, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins **huit partant(e)s quelle que soit la catégorie.**

- Par équipes :

- **Masculins:** Jeunes 15/16 ans - Adultes 17/18 ans - Adultes 19/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans - Adultes 50 ans et plus.
Par addition des places des 3 meilleurs concurrents de chaque comité.
- **Féminines toutes catégories adultes :** Adultes 17 ans et plus .
Par addition des places des 3 meilleures concurrentes de chaque comité.

- Inter-comités :

Par addition des meilleures places obtenues dans 5 catégories différentes, y compris les féminines adultes (un ou une classé(e) par épreuve) par les 5 représentants d'un même comité départemental. Par contre , la catégorie « Jeunes Masculins 13/14 ans » et la catégorie « Jeunes Féminines 15/16 ans » n'entrent pas dans ce classement .

En cas d'égalité, le classement scratch de l'épreuve « Féminines adultes » départagera les ex-aequo.

CONTROLES MEDICAUX

- Ils seront réalisés conformément à la législation en vigueur (voir mémento médical).

RECLAMATIONS

- Toute réserve doit, sous peine de nullité, être traduite en réclamation, c'est à dire **confirmée, par écrit, dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi), par pli recommandé, adressé au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes.**
- Elle est accompagnée du versement d'un chèque de **80€**, somme fixée chaque année par le Comité Directeur national.

SANCTIONS

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés et aux membres licenciés, suivant les modalités définies par le Règlement disciplinaire de l'UFOLEP, sont prononcées par les organismes suivants:
 - Commission Nationale Sportive "Activités Cyclistes": pour les sanctions allant du déclassement, ou de l' élimination de la course à 4 semaines de suspension, assorties des amendes prévues chaque saison ou des travaux d'intérêt fédéral.
 - Commission Nationale Disciplinaire de 1^e instance pour les sanctions supérieures.
- **Sanction disciplinaire :** Toute association dont un représentant fera l'objet d'une sanction disciplinaire (avertissement, exclusion...) devra verser une amende forfaitaire de 9 € par représentant sanctionné.

LE MAILLOT DE CHAMPION NATIONAL

- Le maillot de champion national UFOLEP ne pourra porter que 2 inscriptions:
- Champion national UFOLEP
 - Le logo du fabricant si le maillot a été obtenu dans le cadre d'une action de partenariat .
 - Tout ajout de publicité ainsi que la suppression de l'une ou l'autre des inscriptions citées plus haut est strictement interdit.
 - A l'issue de la compétition nationale, tout vainqueur est en droit de porter son maillot au départ des épreuves de la discipline pour laquelle il a remporté le titre (En conséquence, par exemple , le vainqueur d'un championnat sur route ne peut porter son maillot tricolore sur des épreuves de cyclo-cross et inversement.).
 - Le port du maillot sera autorisé jusqu'à la nouvelle édition du Championnat National .

RECOMPENSES AUX COMPETITIONS NATIONALES

Championnat National UFOLEP de Cycloport INDIVIDUEL SUR ROUTE							
Catégories	Breloques						
	Or	Argent	Bronze	Maillots	Coupes		
Compétition individuelle							
Jeunes 13/14 ans M	1	1	1	1	1		
Jeunes 15/16 ans M	1	1	1	1	1		
Jeunes 15/16 ans F	1	1	1	1	1		
J.Adult.17/18 ans M	1	1	1	1	1		
Adultes 19/29 ans M	1	1	1	1	1		
Adultes 30/39 ans M	1	1	1	1	1		
Adultes 40/49 ans M	1	1	1	1	1		
Adultes 50 ans et + M	1	1	1	1	1		
Adult.Fém.19/29 ans	1	1	1	1	1		
Adult.Fém.30/39 ans	1	1	1	1	1		
Adult.Fém.40 ans et +	1	1	1	1	1	Fanions	
Compétition par équipes:							
Jeunes 15/16 ans M	3	3	3		1	1	
J.Adult.17/18 ans M	3	3	3		1	1	
Adultes 19/29 ans M	3	3	3		1	1	
Adultes 30/39 ans M	3	3	3		1	1	
Adultes 40/49 ans M	3	3	3		1	1	
Adultes 50 ans et + M	3	3	3		1	1	
Adult.Fém.17/34 ans	3	3	3		1	1	
Adult.Fém.35 ans et +							
INTER COMITES	5	5	5		1	1	
Total :	37	37	37	11	19	8	

**Ce règlement doit, pour toute autre question,
se référer au Règlement National Cycloport.
Règlement mis à jour le 01 octobre 2008**

La Commission Nationale des Activités Cyclistes